RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Occitanie

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

N°2023-ARS-DD31-CNR

POUR LE DEVELOPPEMENT DE PROJETS TERRITORIAUX DE MOBILITE EN SANTE SOLIDAIRE EN HAUTE-GARONNE

Autorité responsable de l'avis d'appel à manifestation d'intérêt :

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie
Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel – CS 30001
34 067 MONTPELLIER Cedex
ars-oc-dd31-direction@ars.sante.fr

Date de publication de l'avis d'appel à manifestation d'intérêt : **25 septembre 2023**
Fenêtre de dépôt des dossiers de candidature : **25 septembre au 10 novembre 2023**

Pour toute question : ars-oc-dd31-direction@ars.sante.fr

CONTEXTE

Le Conseil National de la Refondation en santé (CNR-Santé) a été lancé en septembre 2022 par le Président de la République. Son objectif : réunir l'ensemble des parties prenantes de la santé – citoyens, professionnels de santé, agences régionales de santé, élus, etc. – pour se concerter et, autour d'un diagnostic partagé des besoins du territoire, répondre au mieux à ces derniers par des solutions concrètes et innovantes. Une première phase de concertation et de dialogue s'est tenue entre octobre et décembre 2022, donnant lieu à l'organisation de réunions sur tout le territoire, réunissant élus, citoyens, usagers, professionnels hospitaliers et libéraux, associations, structures d'exercice coordonné, etc.

En Haute-Garonne, la réunion de co-construction territoriale a été organisée le 2 décembre dernier durant laquelle une centaine de participants ont imaginé plus de 20 solutions nouvelles pour le système de santé sur 4 thématiques différentes :

- Accès à la santé
- Continuité et permanence des soins
- Attractivité des métiers
- Prévention en santé

La synthèse départementale de cette journée est à retrouver sur le site de l'ARS Occitanie : https://www.occitanie.ars.sante.fr/diagnostic-syntheses-des-concertations-sur-les-questions-de-sante-de-nos-territoires-en-occitanie-0

Suite à l'organisation de ces réunions dans chaque département, le ministre de la santé et de la prévention a annoncé fin décembre 2022 l'accompagnement des projets CNR-Santé avec la possibilité de mettre en œuvre dès 2023 une solution par département.

Le Conseil Territorial de Santé de la Haute-Garonne a validé la thématique des transports en santé dont l'enjeu est d'améliorer l'accès aux soins de tous les Haut-Garonnais notamment les personnes vulnérables et en situation d'isolement géographique, économique et/ou social grâce à des solutions de mobilité en santé.

CONSTATS ET ENJEUX

La Haute-Garonne est le département le plus peuplé de la région Occitanie. Il accueille une population de plus de 1.5 million d'habitants sur un espace alliant à la fois une zone très urbanisée et des espaces plus ruraux allant jusqu'à la haute montagne. C'est le département d'Occitanie ayant la plus forte densité populationnelle avec une augmentation de plus de 17 000 habitants chaque année. Ainsi la population s'est accrue à un rythme trois fois plus élevé en 5 ans que la France hexagonale et de près de deux fois plus que le reste de l'Occitanie.

Malgré une densité en professionnels de santé plus élevée que dans les autres territoires d'Occitanie, sont constatées de fortes disparités au niveau infra-départemental avec une offre de santé concentrée sur la métropole toulousaine. Le sujet de la mobilité dans le secteur de la santé en particulier pour les personnes vulnérables (personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en situation de précarité) est donc prépondérant en Haute-Garonne du fait de sa spécificité géographique et de la répartition de son offre en santé sur le territoire.

Les solutions de mobilité sont essentielles aux fins d'inclusion, de prévention des maladies et de promotion de la santé tout en répondant aux enjeux du développement durable. Envisager la santé par des solutions de mobilité est un moyen de contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Dans un contexte marqué par la raréfaction des ressources, la mobilité constitue donc un enjeu majeur d'intégration et d'efficacité des politiques publiques de santé sur les territoires afin de faciliter l'accès à la prévention et aux soins de la population.

PUBLIC CIBLE

Cet appel à manifestation d'intérêt est destiné à promouvoir des solutions de mobilité concourant à la santé de la population haut-garonnaise. Il vise prioritairement à améliorer **l'accès à la santé des personnes vulnérables** (personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en situation de précarité) **et/ou en situation d'isolement géographique, économique et/ou social.**

PERIMETRE D'INTERVENTION

Le périmètre d'intervention du projet est **départemental et/ou infra-départemental**. Dans ce dernier cas, le périmètre précis devra être explicité par les candidats. De même les candidats seront invités à préciser la possibilité de duplication du modèle envisagé.

OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse à tout porteur souhaitant développer et mettre en œuvre **un projet de mobilité afin d'améliorer l'accès à la santé et ainsi contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé en Haute-Garonne.**

Le projet de mobilité en santé doit s'inscrire dans une dynamique territoriale pouvant ainsi mobiliser des organisations et acteurs présents tels que :

- Les collectivités territoriales,
- Les entreprises de transport sanitaire agréées,
- Les entreprises ou associations de transports solidaires,
- Les associations d'usagers,
- Les sociétés de taxis,
- Les structures d'exercice coordonné (CPTS, MSP, CDS, ...),
- Les établissements sanitaires, médico-sociaux, et sociaux,
- Les associations à visée sociale,
- Les autres acteurs.

Il est demandé aux candidats de proposer un projet de mobilité permettant d'améliorer **l'accès aux services de santé pour des rendez-vous programmés ou non programmés,** proposés par les établissements de santé, les établissements médico-sociaux, les Maisons de Santé Pluri professionnelles, les Centres de Santé, les Maisons de Médicales de Garde, les professionnels de santé libéraux, etc.

Les candidats devront tenir compte des organisations existantes sur le territoire (organisation des tours de rôle au sein des établissements de santé, organisation de la réponse à l'urgence pré-hospitalière, transports collectifs dédiés...). Les projets devront **s'articuler avec les dispositifs de droit commun.**

Tout projet présenté devra :

- Justifier de **collaborations et de partenariats avec un ou plusieurs acteurs de santé** de proximité dans l'objectif de valoriser une dynamique territoriale,
- Tenir compte et **venir renforcer les coopérations et les organisations existantes** sur le territoire,
- Prévoir la possibilité d'**intégrer des solutions de géolocalisation** aux fins de coordination des moyens,
- Être **transférable dans une dimension territoriale**. Le projet peut faire l'objet d'une expérimentation dans l'optique d'une pérennisation.

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Concernant la candidature, les pièces suivantes devront figurer au dossier :
- Les documents permettant une identification du ou des candidat(s), notamment un exemplaire des statuts s'il s'agit d'une ou plusieurs personne(s) de droit privé.

2. Concernant la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt :
Le porteur devra présenter un dossier de **10 pages maximum**, hors annexes. Les critères qui devront être obligatoirement détaillés sont les suivants :
- L'identification du porteur de projet et des partenaires (détailler leur rôle dans le projet),
- Le contexte territorial dans lequel s'inscrit le projet,
- Le périmètre du projet (territoire couvert, public cible, nombre d'habitants concernés, modalités organisationnelles ...),
- La description des coopérations, des articulations avec les autres dispositifs existants
- La description de la gouvernance projet,
- Les objectifs, les actions et les résultats attendus du projet,
- Le budget prévisionnel en année pleine,
- Les conditions matérielles et logistiques du projet,
- Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre opérationnelle,
- Les modalités d'évaluation proposées (indicateurs),
- Les forces et faiblesses du projet.

FINANCEMENT ET CALENDRIER

Une enveloppe d'amorçage d'un montant global de 250 000 € est allouée **pour assurer le démarrage du ou des projets** (coût d'investissement : achat de matériel, ETP nécessaires au cadrage du projet, frais liés à la communication du projet...).
Cette enveloppe sera versée en une seule fois au démarrage du ou des projets.
Une proposition budgétaire sera annexée au projet et présentera notamment les dépenses nécessaires au fonctionnement du projet (dépenses régulières) non concernées dans cet AMI. **Des co-financements sont ainsi possibles** ; les autres financeurs devront être indiqués dans le plan de financement du projet.
Il est demandé aux porteurs une **mise en œuvre du projet au plus tard au premier semestre 2024.**

MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les candidats à l'appel à manifestation d'intérêt devront envoyer un dossier complet de candidature auprès de la Délégation Départementale de la Haute-Garonne, **par courriel exclusivement**, à l'adresse suivante : ars-oc-dd31-direction@ars.sante.fr avec l'objet spécifiant « Candidature AMI Transport Santé »

La date limite de réception des projets est le : **10 novembre 2023**

Les dossiers envoyés après la date limite de clôture de l'appel à manifestation d'intérêt ne seront pas recevables.

A l'issue du processus de sélection, les porteurs seront informés de la décision du Directeur Général de l'ARS Occitanie en décembre 2023, pour une mise en œuvre du projet à très brève échéance.

Fait à TOULOUSE, le 8 septembre 2023

Pour le Directeur Général de l'ARS Occitanie et
par délégation,
Le Directeur de la Délégation
Départementale de la Haute-Garonne

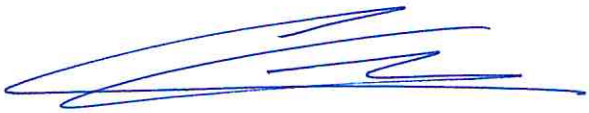

Thierry CARDOUAT

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc Club du Millénaire
1023, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr